



Métiers du travail social et nouveaux métiers : quelles continuités et ruptures dans l'intervention sociale ?

François Aballéa est chercheur au GRIS (groupe de recherche innovations et sociétés) et participe à la recherche en cours à la MIRE sur l'observation des emplois et des qualifications de l'intervention sociale. Il s'interroge ici sur l'évolution des métiers du travail social en relation avec ce que l'on nomme couramment les « nouveaux métiers ».

De nouveaux métiers apparaissent aujourd'hui, les métiers de l'intervention sociale, qui viendraient directement concurrencer les travailleurs sociaux canoniques (assistants de service social, éducateurs, conseillers en économie sociale familiale...) et contesteraient leur spécificité professionnelle.

UN PROCESSUS DE DÉPROFESSIONNALISATION

En réalité, il s'agit là pour une large part des deux faces du même problème : celui de la déprofessionnalisation du travail social. Ce qui fait en effet la spécificité de la situation actuelle, ce n'est pas que des acteurs nouveaux apparaissent dans le champ du social, qui viendraient concurrencer les professions établies ou plus simplement manifester un manque dans la réponse à la demande sociale : cette dynamique a toujours existé. L'originalité tient à la mise en cause théorique et surtout pratique du processus de professionnalisation

Il y a professionnalisation quand la société d'une part reconnaît à un groupe professionnel une large autonomie dans la définition de son objet, dans l'élaboration des règles de l'art du métier - les compétences ou les qualifications -, dans l'affirmation des valeurs et des références qui encadrent la mise en œuvre de la pratique, et d'autre part lui accorde un monopole d'intervention. Bien évidemment, les « professions » du travail social n'ont jamais tout à fait répondu à une telle configuration. Mais au fil des ans, certaines d'entre elles, les assistants de services sociaux notamment, avaient fini par se faire reconnaître un quasi-monopole d'intervention du fait de la « licence » que constituait le diplôme, et une large autonomie dans l'interprétation de la déontologie, autour entre autres de la question du secret professionnel. Or ce processus non seulement se serait arrêté mais aurait tendance à s'inverser. C'est cette tendance que manifeste avant tout la promotion de « l'intervention sociale ».

Les causes en sont multiples. La décentralisation a généré un conflit de légitimités entre le politique qui tient la sienne de la volonté populaire et le professionnel qui tient la sienne d'une expertise et d'une

déontologie avérées. Le développement de logiques libérales ou à tout le moins gestionnaires, dans le champ du social, même sous l'égide de la puissance publique, a entraîné des logiques que l'on qualifiera d'entreprise, mettant l'accent sur les objectifs propres de l'institution et sur l'inscription des agents dans ceux-ci, leur ôtant toute autonomie dans la définition des actions. La concurrence entre institutions qui résulte à la fois de ce que les ressources deviennent relativement plus limitées et de ce que les modes de participation à l'action publique ont changé avec la multiplication des appels d'offres et les procédures de contractualisation et d'évaluation, a conduit chaque acteur à développer sa spécificité, ses objectifs et ses produits propres. On assiste donc partout à une prééminence des logiques institutionnelles sur les logiques professionnelles.

La relation entre déprofessionnalisation (ou institutionnalisation) et déqualification est difficile à analyser. Parce que la notion de qualification elle-même est ambiguë : renvoie-t-elle au contenu concret du travail et des qualités nécessaires (un patrimoine de savoirs et de savoir-faire) pour l'exercer ou au positionnement dans des grilles de qualification et donc au système de classification conventionnel ? Parce qu'aussi les phénomènes observés sont complexes. Il n'apparaît pas, par exemple, que l'on assiste à une déqualification-déclassification des travailleurs sociaux canoniques, notamment dans le cadre majeur de leur exercice, la fonction publique territoriale (et dans le secteur conventionné). La relation organique « une formation - un diplôme d'État reconnu - un emploi correspondant - une position dans la grille statutaire et salariale », ne semble pas remise en question. En revanche, on assiste à une accentuation de la division du travail entre la conception et l'exécution.

Ce phénomène exerce des effets contradictoires. Il peut être pénalisant et mal vécu par l'assistante sociale de secteur de se voir assigner des objectifs, des échéances, des actions quand traditionnellement elle disposait d'une grande liberté d'appréciation. Son autonomie s'est réduite et par là même une dimension du statut de professionnel a été atteinte. Dans le domaine de l'éducation spécialisée, l'interprétation des observations est encore plus difficile. On note en effet un confinement des éducateurs spécialisés diplômés dans des fonctions de conception et d'animation générale ou d'expertise, ce qui se traduit par un enrichissement du travail des moniteurs-éducateurs voire, par un effet de cascades, des aides

médico-pédagogiques. Si cette tendance peut être perçue, individuellement, comme qualifiante, elle est parfois analysée, à un niveau plus général, comme constitutive d'une dévalorisation du diplôme d'éducateur spécialisé.

LES NOUVEAUX MÉTIERS DE L'INTERVENTION SOCIALE

La prééminence de l'institution est particulièrement affirmée dans les nouveaux métiers de l'intervention sociale, aussi bien ceux qui relèvent de ce que l'on peut appeler les métiers de la médiation sociale, que l'on a vu fleurir dans le cadre de la politique de la ville, de la politique de prévention de la délinquance, de l'insertion par l'économie, que ceux qui se rapportent au maintien à domicile.

Que nombre de ces nouveaux métiers soient exercés par des salariés à **statut précaire** (contrats aidés multiples, contrat à durée déterminée, temps partiel...) est un fait incontestable. Il traduit trois choses. Ces emplois ont souvent été créés dans le cadre du traitement social du chômage puis d'une action de revivification de la sociabilité. Les nouveaux modes de gestion et de financement de l'action publique dans le domaine social, financement sur projets ou sur actions conventionnées à durée limitée rendent leur reconduction incertaine. Enfin une tendance à une gestion plus flexible de ressources humaines se développe. On comprend dans ces conditions que les revendications des tenanciers de ces emplois portent d'abord sur la pérennisation de leur statut de salarié et la mise en cause de leur situation précaire avant de se focaliser sur l'affirmation d'une autonomie de pratiques et d'un système de références professionnel propre.

Si l'on n'assiste pas à une remise en cause générale des diplômes du travail social et donc de la qualification qu'ils sont sensés garantir, **on voit apparaître de plus en plus une autre filière d'accès à des emplois tenus traditionnellement par les travailleurs sociaux**, la filière universitaire ou l'Éducation nationale, et ceci même à des niveaux modestes. À l'inverse, bien que le phénomène soit moins net, les salariés titulaires d'un diplôme de travail social concurrencent aussi les diplômés de l'université, dans le domaine des emplois nouveaux, dans le domaine du logement ou dans celui de la gestion d'établissements ou de structures par exemple. Tout semble donc se passer comme si, conformément à une vieille tradition française, le niveau de la formation - initiale ou professionnelle - était plus déterminant que son contenu.

Il s'ensuit que le marché du travail dans le domaine de l'intervention sociale apparaît de moins en moins fermé, sans pour autant s'inscrire dans une tendance générale à la déqualification, dans la mesure où les diplômes perdraient leur valeur et leur importance dans l'accès au champ. Mais là encore l'interprétation du phénomène est difficile.

Cela signifie-t-il que la logique de la compétence, celle qui met en avant les qualités personnelles et en grande partie innées, en tout cas non acquises grâce à la formation (l'autorité naturelle, la capacité de communication, l'adaptabilité à la diversité des cas et des situations...) et qui interviendrait d'une façon dominante lors du recrutement des intervenants sociaux, n'est pas si manifeste que cela et ne jouerait que pour quelques emplois ? Ou cela signifie-t-il que dans un marché de l'emploi déprimé, sur lequel l'offre émanant des demandeurs d'emploi est abondante, la qualification, voire la surqualification validée, n'aurait au mieux qu'une valeur de garantie de base, au pire une fonction de tri réduisant le nombre de cas et permettant d'apprécier plus aisément les compétences ?

En fait, on voit bien que par delà une tendance assez générale à la déprofessionnalisation et à l'institutionnalisation qui n'est pas propre au champ du social, les phénomènes observés sont susceptibles d'interprétations divergentes. Il manque des observations sur la durée avant de pouvoir statuer sur le devenir du travail et de l'intervention sociale. Mais en tout cas les discours alarmistes sur la déqualification, la taylorisation, la marginalisation voire la mort du travail social méritent d'être relativisés. ■

François ABALLEA, GRIS, Université de Rouen